

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 17 (1909)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie.

Séance du Comité, le mercredi 17 mars 1909, à Lausanne.

Présidence de M. John Landry, président.

Présents : MM. J. Landry, P. Vionnet, C.-A. Bugnion, A. Næf, Eug. Mottaz et M. Barbey.

Excusés : MM. V.-H. Bourgeois et P. Maillefer.

1. Les *procès-verbaux des séances du Comité* des 23 octobre et 25 novembre 1908 sont lus et adoptés.

2. Les *comptes* de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1908, avec leurs pièces justificatives, sont vérifiés puis adoptés. Ils seront adressés pour rapport à MM. P.-E. Dutoit et Eug. Delessert, commissaires-vérificateurs.

3. Il est voté une contribution de fr. 100 et une souscription de deux exemplaires à la future publication de M. Marius BESSON sur *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*.

4. L'*assemblée générale annuelle de la Société* (art. 12 des statuts) est fixée au mercredi 14 avril 1909, à 2 1/2 heures, à l'Hôtel de Ville à Lausanne. Indépendamment des opérations statutaires, notamment du renouvellement du Comité, l'ordre du jour comprendra deux communications :

a) *Le cimetière du Boiron*, par M. F.-A. FOREL;

b) *A quoi en est la préparation du nouveau Dictionnaire historique du canton de Vaud*, par M. Eug. MOTTAZ.

5. Statuant sur une proposition tendant à la fusion, à l'organisation et à l'accès régulier des bibliothèques de la Société vaudoise d'histoire et de la Société d'histoire de la Suisse romande, la majorité des membres présents du Comité appuie cette proposition. Celle-ci sera formulée dans une lettre adressée au Comité de la Société d'histoire de la Suisse romande pour la pressentir sur l'opportunité de cette motion, et lui demander son préavis quant aux voies et moyens de réaliser pratiquement l'ouverture d'une bibliothèque d'histoire, commune aux deux sociétés, à Lausanne.

6. M. Charles GILLIARD, professeur, à Veytaux, sera proposé aux suffrages de l'assemblée générale du 14 avril 1909 en qualité de *futur secrétaire-caissier*.

7. La proposition de M. F.-A. Forel tendant à l'impression et à l'envoi des procès-verbaux des séances à MM. les sociétaires, à l'exemple de la Société vaudoise des sciences naturelles, est renvoyée à l'examen du futur Comité.

8. Il est décidé la rédaction et l'impression d'une *nouvelle liste des membres*, laquelle sera complétée et rectifiée, puis envoyée à MM. les sociétaires.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président :

John LANDRY.

Le Secrétaire intérimaire :

M. BARBEY.